

AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ÉQUITÉ SALARIALE

Frédéricton – 26 novembre 2004

INTRODUCTION

À la suite du dépôt d'un projet de loi sur l'équité salariale, suivi d'une première lecture le 25 juillet dernier, notre Congrégation vient aujourd'hui y apporter un appui.

Je viens faire cette présentation au nom de la Congrégation des Religieuses de Notre-Dame du-Sacré-Coeur. Je m'appelle Murielle Duguay et je suis Supérieure générale de cette Congrégation qui compte actuellement 197 membres.

Nous avons été fondée en 1924 pour œuvrer principalement dans le domaine de l'éducation. Notre raison d'être a été dès l'origine, de sauvegarder la langue, la culture et la foi des Acadiennes et des Acadiens. Depuis 80 ans, nous avons fait une marque significative en faveur des femmes. Au début du 20^e siècle, la population acadienne n'avait que très peu d'accès à l'éducation. Par l'entremise de nos pensionnats de Memramcook, de Bouctouche, de Saint-Anselme, de Grand-Sault, plus tard, celui de Notre-Dame d'Acadie (1949), nous avons formé plus de 100,000 jeunes femmes à des carrières d'enseignantes, d'infirmières, de sciences du secrétariat, etc. Au Collège Notre-Dame d'Acadie, plus de 6000 de nos élèves ont poursuivi des carrières professionnelles dans les domaines de la médecine, du droit, des arts littéraires, du monde des médias, de l'enseignement universitaire, et j'en passe.

Depuis les années 1950, notre Congrégation a contribué au domaine de la santé. Nous avons ouvert l'Hôpital Stella Maris de Kent ainsi qu'un foyer pour nos parents âgés à Dieppe. Nos sœurs infirmières ont prodigué des soins de qualité à de nombreuses personnes du N.-B. Plus tard, dans les années 1970, nos religieuses se sont engagées dans des pays du tiers monde, se concentrant particulièrement à relever le statut des femmes. Il est donc évident que nous sommes une Congrégation qui a un profond souci que justice soit faite envers les femmes.

BIEN-FONDÉ DE L'ÉQUITÉ SALARIALE

Intuitivement, nos ancêtres dans la vie religieuse, se sont positionnées vis-à-vis l'équité salariale. Elizabeth Seton, notre ancêtre et fondatrice des sœurs de la Charité en Amérique était nettement en faveur de l'égalité envers les femmes. Dans

le film « A Time for Miracles », on la voit insister pour que les jeunes filles aient droit à la même éducation et à la même considération que les garçons. C'est dans cette foulée que nous avançons aujourd'hui.

En 1929, cinq courageuses femmes canadiennes ont obtenu une grande victoire légale : la reconnaissance de la femme comme personne. Notre Congrégation n'avait alors que cinq ans d'existence et nous travaillions déjà à ce que la femme soit reconnue dans toute sa dignité, et que la valeur de son travail le soit aussi.

Pour nous, il est incontestable que la centaine de milliers de femmes à qui nous avons donné accès à l'éducation ont fourni à la société un travail de très haute valeur. Notre monde, teinté par le sexisme, n'a pas toujours reconnu que les professions à prédominance féminine dans lesquelles elles ont œuvré étaient de grande valeur. En effet, on dévalorise, même encore aujourd'hui, les qualités de ces femmes, telles que la dextérité manuelle, la capacité d'organisation qui leur est propre, la capacité de compatir, etc. Si la femme acadienne a pu percer dans les domaines des arts, de la littérature, de l'éducation, c'est parce qu'elle a des forces qui lui sont propres.

Si nous tenons tant à ce que le Nouveau-Brunswick se dote d'une loi sur l'équité salariale, c'est parce que les statistiques nous démontrent clairement que les femmes de cette province sont lésées au plan salarial, simplement par le fait qu'elles sont femmes. Cela constitue un flagrant délit aux droits de la personne. Il faut donc mettre fin à cette injustice en légiférant des mesures concrètes pour que les employeurs soient obligés de payer leurs employées féminines à leur juste valeur, c'est-à-dire, qu'ils leur donnent un salaire égal pour un travail de valeur égale.

CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES ET DROITS DES FEMMES

En l'an 2000, plus de 2015 groupes représentant plus de 145 pays se sont associés au projet d'envergure planétaire que fut la « Marche des femmes ». De ce nombre de groupes, se sont engagées de nombreuses Congrégation religieuses que ce soit au niveau régional, provincial, national ou international pour demander aux gouvernements d'adopter des politiques visant à éliminer la pauvreté et la violence subies par les femmes et les enfants. Comme le disait si bien Micheline Laguë, m.i.c. dans un article nous incitant à participer activement à cette marche : « L'équité et la justice ne sont pas au rendez-vous des rapports entre les êtres humains, en particulier, dans les milieux de travail, entre les hommes et les femmes ». Il est donc urgent de « faire disparaître le plus rapidement possible les

énormes inégalités économiques qui s'accompagnent de discrimination individuelle et sociale.» Nous, les Congrégations religieuses, nous croyons que cela contribue à l'appauvrissement des femmes en général et nous supportons donc de telles revendications.

La CRC (Conférence religieuse canadienne) a pris ouvertement position en faveur de la « Marche des femmes » et s'implique dans bien d'autres dossiers concernant la promotion des femmes. Déjà, en 1982, la CRC travaillait à l'élaboration d'un énoncé de valeurs pour la promotion des femmes. En 1987 ce document était finalisé. Cet énoncé de valeurs a été établi pour inspirer les actions à prendre de la part des Congrégations religieuses en ce qui concerne la condition des femmes. « Les valeurs à préconiser qui ont été choisies sont : l'égalité, la communion, la co-responsabilité et la mutualité entre hommes et femmes. »

Entre autres dans le chapitre de l'égalité on y lit :

- ✚ « Nous croyons qu'il y a égalité entre la femme et l'homme quand, dans les faits la femme a accès à la formation requise pour exercer un leadership dans la société et dans l'Église et bénéficie de chances égales :
 - dans l'accès aux bénéfices et obligations de promotion et de rémunération définis socialement et ecclésiatement. »
- ✚ « En vue d'une égalité femme-homme, comme Congrégations religieuses, nous pouvons :
 - nous engager activement , par la promotion de politiques appropriées, à corriger des situations d'embauche, de rémunération, de promotion,
 - d'aide financière, discrimination pour des femmes dans la société, pour des laïques et/ou des religieuses dans l'Église.
 - dénoncer des situations d'injustice faite aux femmes et mettre sur pied des projets pour plus de justice envers elles. »

C'est pourquoi nous n'hésitons pas aujourd'hui à prendre position en faveur de la mise en place d'un nouveau projet de loi sur l'équité salariale, projet de loi qui donnerait aux femmes ses pleins droits et la reconnaissance de sa dignité d'être humain. C'est pourquoi, nous dit Gisèle Turcot, Supérieure générale de l'Institut Notre-Dame du Bon-Conseil de Montréal, « il faut continuer d'affirmer que les droits des femmes sont essentiellement des droits humains et que le respect de ces droits n'est pas une faveur faite aux femmes. » Il est inadmissible comme le dit Benoît Fortin, ofm, que « les femmes représentent la moitié de la population, fournissent les 2/3 des heures de travail, gagnent 1/10 du revenu mondial et possèdent 1/100 de la fortune mondiale ».

NOTRE CONGRÉGATION ET L'ÉQUITÉ SALARIALE

Quant à nous, Religieuses de Notre-Dame du Sacré-Cœur, nous avons actuellement cent un (101) employés.es à notre service; soixante-cinq (65) femmes et quatre hommes (4). Les salaires sont attribués selon les compétences et les années d'expérience. Il n'y a personne qui travaille au salaire minimum et chaque employés.es reçoit une augmentation de .30 par année. Il est aussi entendu que chaque employé.e reçoit un salaire égal pour un travail égal.

CONCLUSION

Pour conclure je souhaite dire :

Premièrement, qu'en tant que Congrégation ayant contribué depuis 80 ans à l'éducation des femmes, nous sommes convaincues que les Acadiennes sont en mesure d'offrir à la société néo-brunswickoise un travail de qualité qui mérite d'être rémunéré à sa juste valeur.

Deuxièmement, que l'équité salariale est une question de droits humains et ne doit pas être objet de marchandage avec des entrepreneurs qui sont principalement axés sur le profit.

Troisièmement, que l'ensemble des Congrégations religieuses, tant au plan international, que national et local, s'est ouvertement prononcé en faveur de l'élimination de la pauvreté des femmes. L'équité salariale est une des mesures qui fera reculer cette pauvreté.

Quatrièmement, que notre Congrégation a comme politique d'appliquer l'équité salariale à toutes ces employées et tous ces employés.

Cinquièmement, je voudrais vous faire part d'un rêve que je porte depuis quelque temps en regardant tout ce qui se passe dans notre monde, dans notre pays et dans notre province. Voici mon rêve.

Je rêve d'un gouvernement qui a comme souci premier le bien-être des personnes et non pas le profit à tout prix.

Je rêve d'un gouvernement qui soit vraiment à l'écoute de la population dans les faits et non seulement en paroles pour gagner des votes lors d'une élection, en fait, un gouvernement qui tient vraiment ses promesses.

Je rêve d'un gouvernement qui cesse de parler de coupures pour équilibrer le budget mais qui s'occupe d'abord des besoins essentiels des personnes qui vivent dans la pauvreté et la misère.

Je rêve d'un gouvernement qui a l'audace de dire « non » à des entreprises qui posent des conditions inhumaines pour s'établir dans notre province ou dans notre pays.

Je rêve d'un gouvernement qui se tient debout et qui dit « non » à la discrimination selon le sexe.

Je rêve d'un gouvernement qui ne se laisse pas mener par l'argent et le pouvoir et qui n'est pas à la merci des multinationales comme une marionnette.

Je rêve d'un gouvernement qui a le courage d'adopter une loi qui donne à la femme un salaire égal pour un travail d'égale valeur.

Mon rêve demeure réaliste car je ne suis pas sûr de savoir qu'il faille de l'argent pour mener une province, un pays etc. Par contre, je suis sûr qu'il pourrait y avoir plus de volonté politique pour travailler à éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et établir un partage équitable des biens de la terre.

Oui, je rêve d'un gouvernement qui ne veut pas à tout prix que sa province soit la plus riche mais la plus juste.

Je rêve d'un gouvernement qui cesse de se comparer aux autres et qui veuille alors faire mieux qu'eux et ce, souvent au détriment des personnes. Je ne crois pas que ce soit trop demander d'un gouvernement car c'est simplement lui demander d'être juste et de se tenir debout.

Enfin, je termine avec une citation de Margaret Mead, anthropologue, et qui dit ceci : « Ne doutez jamais qu'un groupe de citoyen (et de citoyenne) réfléchis et engagés peuvent changer le monde. En fait, c'est la seule chose qui peut le changer ». Oui, la justice se manifeste à travers chacun de nos actes de justice en faveur des pauvres, des personnes discriminées, des personnes sans voix et disons-le des femmes. C'est ensemble que nous pouvons faire une différence. C'est ensemble, d'une voix forte, que nous pouvons faire en sorte que la nouvelle loi sur l'équité salariale soit adoptée. Je rêve qu'au moins cette partie de mon rêve se réalise.

Murielle Duguay, ndsc

